



PARCOURS L'ACTUEL (12 trous)

POLITIQUE DE CRÉDIT EN CAS DE PLUIE

Politique s'appliquant lors de fortes pluies ou orages électriques:

En présence d'une forte pluie et / ou d'un orage électrique rendant difficile ou impossible la poursuite de votre ronde de golf, vous aurez droit à un crédit de jeu, aux seules conditions suivantes :

- 1- Si le golfeur n'a pas encore commencé sa partie, il y aura remboursement intégral des frais payés.
- 2- Si le golfeur a pris le départ et a complété quatre (4) trous ou moins, un crédit de 12 trous lui sera alloué et remis dans votre banque de jeu.
- 3- Aucun remboursement ne sera accordé si le joueur a entrepris le 5e trou.
- 4- La même politique que les droits de jeu s'applique pour les voiturettes électriques.
- 5- Aucun remboursement n'est accordé pour les voiturettes à main.
- 6- Le crédit de jeu est autorisé par le caissier de la boutique.
- 7- Le crédit émis est valide pour l'année en cours seulement.

La Direction

* Effectif pour la saison 2017